Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE

SCIENCE POLITIQUE

ÉVALUATION DE COMPÉTENCES C8 : FOURNIR UN APPUI À LA PRISE DE DÉCISION POLITIQUE

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
SCIENCE POLITIQUE	3, INDICATIF

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : MISSION D'APPUI À LA DÉCISION PUBLIQUE POUR LA VILLE DE RIVIÈRE-AUX-ORMES

La Ville de Rivière-aux-Ormes, collectivité fictive de 48 000 habitants, prépare une décision sur la mobilité des jeunes en soirée. La direction générale des services vous confie une mission d'appui à la décision à partir des documents du dossier. Le conseil municipal doit arrêter une orientation dans six semaines.

Votre travail consiste à qualifier le problème public, examiner les données disponibles et leurs limites, comparer trois options compatibles avec l'enveloppe budgétaire, puis formuler une recommandation argumentée et un dispositif de suivi. Les données locales, hypothèses et contraintes décrites dans le sujet sont intégralement fournies et doivent être utilisées comme telles.

Le libellé C8 et le coefficient indicatif sont ceux communiqués pour cette demande. Les informations disponibles ne permettent pas d'établir qu'ils constituent un code, un coefficient ou une épreuve nationale réglementaire de la Licence Science politique. La durée de trois heures est retenue pour le présent sujet.

Les réponses doivent distinguer les constats, les hypothèses et les propositions. Toute recommandation doit préciser ses critères, ses limites et les conditions de sa mise en œuvre.

PARTIE 1 : Diagnostic du problème public et qualité des données (5 points)

Cadrage du problème, diagnostic et analyse critique des informations disponibles

À partir du DT 1, construisez un diagnostic synthétique de la difficulté rencontrée par les jeunes pour se déplacer en soirée. Distinguez le problème public, les publics concernés, les facteurs explicatifs et les conséquences possibles. N'assimilez pas les réponses au questionnaire à une mesure exhaustive de la population.

Indicateurs locaux disponibles

Indicateur	Valeur	Périmètre et précaution d'interprétation
Jeunes de 16 à 25 ans ayant répondu au questionnaire	800	Répondants volontaires, enquête en ligne et questionnaires papier
Répondants déclarant avoir renoncé au moins une fois à une activité en soirée faute de transport	38 %	Déclaration sur les trois derniers mois
Répondants résidant dans les quartiers prioritaires	25 %	Part dans l'échantillon, non redressée
Répondants déclarant ne pas disposer d'un véhicule familial mobilisable le soir	54 %	Déclaration des répondants
Demandes d'aide à la mobilité reçues par les services municipaux en un an	310	Ne couvre pas les personnes n'ayant pas sollicité la Ville

Source : enquête municipale fictive et données administratives communiquées dans le DT 1.

1.1 (2 points) Formulez en deux ou trois phrases le problème public auquel la Ville doit répondre. Identifiez au moins deux groupes concernés et précisez en quoi leurs besoins peuvent différer.

1.2 (1,5 point) Calculez le nombre de répondants correspondant aux 38 % ayant déclaré avoir renoncé à une activité. Présentez le calcul. Expliquez pourquoi ce résultat ne peut pas être présenté comme une estimation certaine du nombre de jeunes concernés dans toute la commune.

1.3 (1,5 point) Présentez deux limites méthodologiques ou informationnelles de ce diagnostic et indiquez, pour chacune, une donnée complémentaire qui aiderait à la réduire.

PARTIE 2 : Comparaison des options et analyse des arbitrages (6 points)

Analyse multicritère, calculs de coûts unitaires et examen des effets distributifs

Les trois options présentées au DT 2 sont des scénarios de décision élaborés par les services. Le budget maximal disponible pour la première année est de 420 000 euros. Les estimations de bénéficiaires et de trajets sont des projections annuelles et ne constituent pas des résultats déjà observés.

Pour un indicateur de coût unitaire, utilisez les formules suivantes : coût par bénéficiaire estimé = coût annuel de l'option divisé par le nombre de bénéficiaires estimés ; coût par trajet estimé = coût annuel de l'option divisé par le nombre de trajets estimés. Arrondissez les montants à l'euro le plus proche.

Options, coûts et scores multicritères

Option	Coût annuel estimé	Bénéficiaires estimés	Trajets estimés par an	Part estimée de bénéficiaires des quartiers prioritaires	Efficacité	Équité	Faisabilité	Acceptabilité
A : extension de trois lignes de bus en soirée	360 000 €	900	120 000	65 %	5	4	3	3
B : chèques mobilité attribués sur demande	280 000 €	700	42 000	48 %	3	2	5	4
C : offre hybride, lignes ciblées et aide à la mobilité	410 000 €	1 100	105 000	62 %	4	5	3	4

Les scores sont des appréciations de travail fournies par les services : 1 correspond à une performance faible et 5 à une performance élevée.

Pondération adoptée pour l'analyse multicritère

Critère	Pondération
Efficacité	35 %
Équité territoriale et sociale	30 %
Faisabilité de mise en œuvre	20 %
Acceptabilité	15 %

Pondérations proposées par le comité de pilotage pour comparer les options. La somme des pondérations est égale à 100 %.

2.1 (2 points) Calculez le coût par bénéficiaire estimé et le coût par trajet estimé pour l'option A et l'option C. Montrez les calculs et comparez les résultats en rappelant ce que ces indicateurs ne mesurent pas.

2.2 (2 points) Calculez, pour chacune des trois options, le score pondéré avec la formule $S = 0{,}35E + 0{,}30Q + 0{,}20F + 0{,}15A$, où E désigne l'efficacité, Q l'équité, F la faisabilité et A l'acceptabilité. Présentez les résultats avec deux décimales.

2.3 (2 points) À partir des coûts, des résultats estimés et des scores, comparez les options. Formulez un arbitrage explicite entre au moins deux critères. Indiquez une limite de l'analyse multicritère et une vérification à effectuer avant la décision définitive.

PARTIE 3 : Recommandation destinée aux décideurs (5 points)

Rédaction d'une note d'aide à la décision, argumentation et explicitation des incertitudes

Vous rédigez une note courte à l'attention du maire et des élus chargés des mobilités. La note doit distinguer les éléments établis par le dossier, les estimations, les incertitudes et votre proposition. Le scénario recommandé doit respecter le plafond annuel de 420 000 euros et ne peut être présenté comme une décision déjà prise.

Éléments attendus dans la note

Rubrique	Contenu attendu
Décision à prendre	Objet précis de l'arbitrage demandé aux élus
Éléments de diagnostic	Constats pertinents et limites des données
Options examinées	Avantages, coûts, risques et publics susceptibles d'être moins bien servis
Recommandation	Option retenue et justification au regard des critères
Conditions	Mesures de mise en œuvre, de suivi et de réexamen

La note peut être rédigée dans le DR 1.

3.1 (3 points) Rédigez une recommandation de 250 à 350 mots à destination des élus. Comparez au moins deux options, justifiez votre choix au regard des critères pondérés et du plafond budgétaire, et exposez un arbitrage politique ou distributif.

3.2 (2 points) Précisez deux réserves à faire figurer dans la note et proposez une mesure de précaution pour chacune. L'une des réserves doit porter sur la qualité ou la représentativité des données ; l'autre doit porter sur la mise en œuvre ou sur la répartition effective des bénéfices.

PARTIE 4 : Mise en œuvre, suivi et prévention des risques (4 points)

Planification de la décision, indicateurs de suivi et garanties de mise en œuvre

Le DT 3 fixe les étapes de préparation et les contraintes opérationnelles communiquées par les services. Le lancement de l'option choisie est prévu au début de l'année scolaire, sous réserve de la décision des élus et de la passation des actes nécessaires. Les indicateurs doivent être mesurables, associés à une source de données et utilisés pour décider d'un maintien, d'une adaptation ou d'un arrêt du dispositif.

Matrice de suivi à compléter

Objectif	Indicateur proposé	Source et fréquence	Seuil ou signal nécessitant un réexamen
Accès effectif au dispositif	À proposer	À préciser	À préciser
Équité d'accès entre les quartiers	À proposer	À préciser	À préciser
Maîtrise des dépenses	À proposer	À préciser	À préciser

Un indicateur doit permettre de suivre un résultat ou une condition de mise en œuvre.

4.1 (2 points) Complétez le tableau de suivi avec un indicateur pertinent pour chacun des trois objectifs. Pour chaque indicateur, précisez une source et une fréquence de collecte ainsi qu'un signal ou seuil justifiant un réexamen. Si vous proposez un seuil, présentez-le comme une proposition de pilotage et non comme une norme existante.

4.2 (2 points) Établissez un plan d'action en trois étapes entre la décision des élus et le premier bilan, en vous appuyant sur le DT 3. Pour chaque étape, indiquez un responsable fonctionnel, une échéance relative et un risque de mise en œuvre accompagné d'une mesure de prévention.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DIAGNOSTIC LOCAL ET PRÉCAUTIONS D'INTERPRÉTATION

Le service municipal a recueilli 800 réponses auprès de personnes âgées de 16 à 25 ans, par questionnaire en ligne et sur papier, sur une période de quatre semaines. La participation était volontaire. Aucun redressement statistique n'a été effectué. Parmi les répondants, 38 % déclarent avoir renoncé au moins une fois à une activité en soirée au cours des trois derniers mois faute de transport ; 25 % résident dans les quartiers prioritaires ; 54 % indiquent ne pas disposer d'un véhicule familial mobilisable le soir.

Les services municipaux ont enregistré 310 demandes d'aide à la mobilité au cours de la dernière année. Ce nombre correspond aux demandes reçues, pas au nombre total de jeunes en difficulté. Les documents ne donnent ni le nombre total de jeunes concernés dans la commune, ni la répartition des demandes par quartier, ni le nombre de demandes refusées ou non abouties.

La Ville souhaite prendre une décision utile, équitable et financièrement soutenable. Les constats de l'enquête sont des déclarations de répondants et ne peuvent être généralisés à l'ensemble des jeunes sans précaution méthodologique.

Synthèse des données de diagnostic

Donnée	Valeur	Nature de l'information
Réponses au questionnaire	800	Effectif de répondants volontaires
Renoncement déclaré à une activité en soirée faute de transport	38 %	Déclaration sur les trois derniers mois
Résidence en quartier prioritaire parmi les répondants	25 %	Part de l'échantillon, non redressée
Absence de véhicule familial mobilisable le soir	54 %	Déclaration des répondants
Demandes d'aide à la mobilité reçues en un an	310	Donnée administrative, demandes reçues seulement

Données fictives fournies pour le cas de Rivière-aux-Ormes.

DT 2 : SCÉNARIOS, HYPOTHÈSES DE COÛTS ET CRITÈRES DE COMPARAISON

Les trois scénarios sont évalués sur une année de fonctionnement. Les coûts incluent les dépenses directes estimées par les services ; ils n'incluent pas d'éventuels coûts indirects non chiffrés. Les effectifs bénéficiaires et les volumes de trajets sont des projections établies avant expérimentation. Les parts concernant les quartiers prioritaires sont également des estimations.

Les critères reçoivent chacun un score entier de 1 à 5. Une note élevée signifie une performance jugée plus favorable sur le critère concerné. Les notes sont fournies par le comité de pilotage et n'ont pas été validées par une évaluation indépendante. Les pondérations proposées sont : efficacité 35 %, équité 30 %, faisabilité 20 % et acceptabilité 15 %.

Le plafond de dépenses de première année est fixé à 420 000 euros. Pour les calculs de coût unitaire, utiliser les bénéficiaires estimés et les trajets estimés du tableau, sans confondre ces deux dénominateurs.

Données comparatives des scénarios

Scénario	Coût	Bénéficiaires	Trajets	Part des bénéficiaires en quartiers prioritaires	Efficacité	Équité	Faisabilité	Acceptabilité
A : extension de trois lignes de bus en soirée	360 000 €	900	120 000	65 %	5	4	3	3
B : chèques mobilité attribués sur demande	280 000 €	700	42 000	48 %	3	2	5	4
C : offre hybride, lignes ciblées et aide à la mobilité	410 000 €	1 100	105 000	62 %	4	5	3	4

Estimations annuelles fournies par les services de la Ville.

Critères et pondérations

Critère	Pondération	Question de lecture
Efficacité	35 %	L’option répond-elle au besoin et permet-elle un accès effectif ?
Équité	30 %	Les bénéfices sont-ils répartis de manière suffisamment équitable ?
Faisabilité	20 %	La Ville peut-elle mettre en œuvre l’option dans les délais et avec les moyens disponibles ?
Acceptabilité	15 %	Les publics concernés et les partenaires peuvent-ils comprendre et utiliser l’option ?

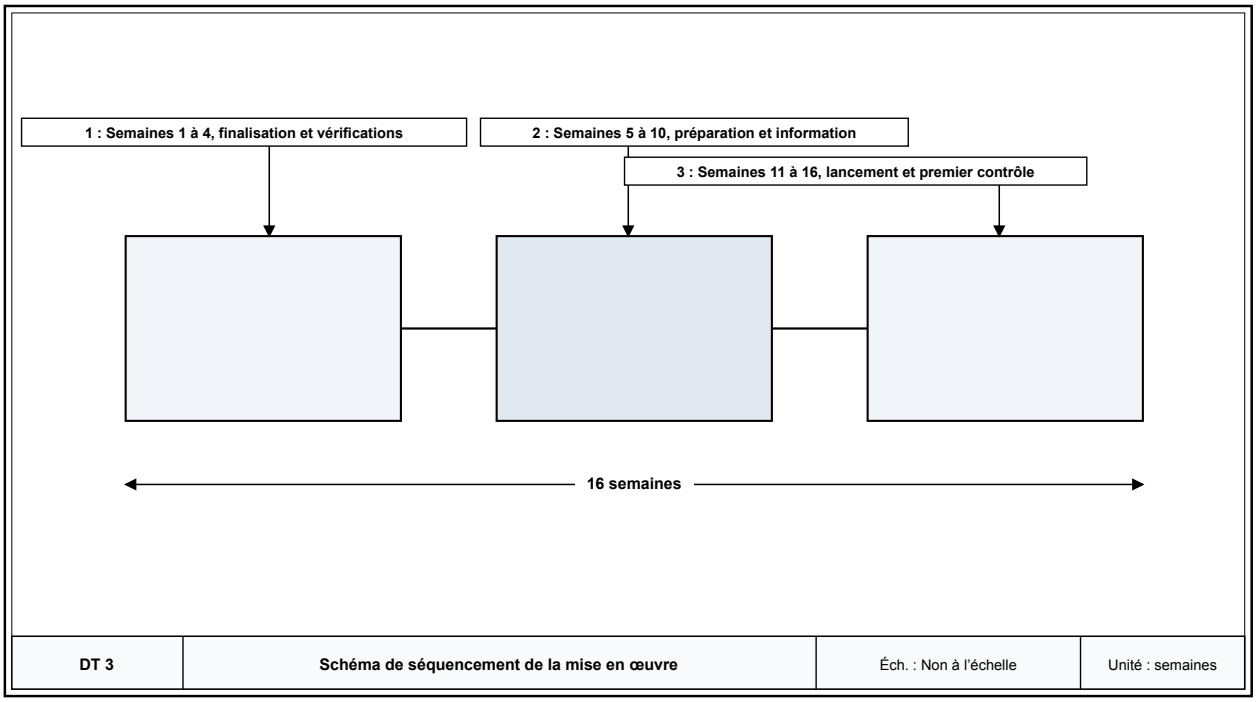
Pondérations proposées par le comité de pilotage, total : 100 %.

DT 3 : CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER INDICATIF

Les informations suivantes sont des contraintes de gestion communiquées pour le cas. La direction des mobilités coordonne les services concernés. Toute dépense doit être rattachée à une décision budgétaire et faire l’objet des vérifications administratives applicables avant engagement. Les modalités d’achat ou de conventionnement doivent être examinées par les services compétents avant toute contractualisation.

La Ville doit également prévoir une information accessible aux jeunes, un canal de réclamation, un suivi des dépenses et une collecte de données limitée aux besoins du pilotage. Les fichiers comportant des données personnelles ne doivent pas être constitués sans vérification préalable par le service compétent des règles applicables à la protection des données. Le sujet ne fournit aucun avis juridique autorisant une modalité particulière de traitement ou de contractualisation.

Calendrier indicatif à compter de l'arbitrage des élus : semaines 1 à 4, finalisation du scénario et vérifications par les services ; semaines 5 à 10, préparation opérationnelle et information des publics ; semaines 11 à 16, lancement progressif et premier contrôle de fonctionnement. Un premier bilan de pilotage est attendu à la fin de la semaine 16.



Calendrier indicatif en semaines à compter de l'arbitrage. Schéma de processus, non à l'échelle.

Points de vigilance à traiter avant et après le lancement

Point de vigilance	Action attendue
Dépense et engagement budgétaire	Vérifier l'inscription budgétaire et les validations requises avant engagement
Achat ou conventionnement	Faire examiner la modalité retenue par les services compétents avant contractualisation
Information des publics	Prévoir une information accessible et un canal de réclamation
Données de pilotage	Limiter la collecte aux besoins du suivi et faire vérifier les modalités par le service compétent
Bilan à la semaine 16	Présenter les résultats, les écarts, les incidents et les décisions d'adaptation possibles

Contraintes de gestion communiquées pour le cas.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : calculs comparatifs et note d'aide à la décision — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux et rédigez la note dans les espaces prévus. Les calculs doivent être visibles. Toute hypothèse ajoutée doit être explicitement signalée.

Calculs des coûts unitaires et des scores pondérés

Option	Coût par bénéficiaire estimé	Coût par trajet estimé	Score pondéré
A			
B			
C			

À compléter par le candidat.

Plan de la recommandation

Rubrique	Réponse synthétique
Décision demandée aux élus	
Option recommandée et justification	
Principal arbitrage	
Réserve sur les données et mesure de précaution	
Risque de mise en œuvre et mesure de prévention	

À compléter par le candidat, puis à développer dans la copie.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : matrice de suivi et plan d'action | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez directement les tableaux. Les seuils proposés sont des seuils de pilotage à discuter et non des normes préexistantes. Pour le plan d'action, indiquez un responsable fonctionnel plutôt qu'un nom de personne.

Indicateurs de suivi du dispositif

Objectif	Indicateur proposé	Source et fréquence	Seuil ou signal de réexamen
Accès effectif au dispositif			
Équité d'accès entre les quartiers			
Maîtrise des dépenses			

À compléter par le candidat.

Plan d'action jusqu'au premier bilan

Étape	Échéance relative	Responsable fonctionnel	Risque	Mesure de prévention
Finalisation et vérifications				
Préparation opérationnelle et information				
Lancement, contrôle et premier bilan				

À compléter par le candidat à partir du calendrier du DT 3.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.